

## A.P.F. 66 – Accessibilité des plages - été 2018

### ARGELES-SUR-MER - poste de secours n° P 0 ( lire n° P zéro )

Adresse : plage de la Marenla (au nord -proche de l'embouchure de la rivière Riberette)



Critères	Accessibilité	Caractéristiques : L = longueur, l = largeur, etc...
Parking GIC	NON	Grande aire de stationnement sur terre battue
Cheminement	OUI	Terre battue jusqu'au P0 : L =100m – l = 3 m ou +
		Tapis du poste de secours à la mer. L = 100m – l = 1,40 m à 2,00 m
		Tapis interrompu à 25 mètres du rivage
W C	OUI	Sur la plage - Petit ressaut à corriger
Douche	NON	Sur la plage - Marche infranchissable en FR
Tiralo	NON	
Autres particularités	Cheminement donnant accès à un bar-restaurant-club de plage accessible	

RESUME	Accessibilité à la baignade		Sécurité assurée par
	en autonomie	avec accompagnmt	
Fauteuil manuel	NON	NON	Sauveteurs aquatiques municipaux
Fauteuil électrique	NON	NON	

**L'absence de tiralo et la distance à parcourir dans le sable rendent la baignade impossible aux PMR se déplaçant en FR.**

**Il manque un (ou des) parking (s) GIC, une adaptation d'accessibilité à la douche et un espace contigu au tapis permettant le repos des PMR en F.R. sur la plage (le tapis est utilisé en permanence par les valides qui vont-et-viennent ... )**

**Remarque : les observations de 2016 sont les mêmes que celles de 2014 et de 2015.**